



S.A.R.L. DUPOUY - FLAMENCOURT

Géomètres Experts Fonciers DPLG

Paris, le 26/04/2017

Associés

Serge FLAMENCOURT
membre de l'O.G.E.

Frédéric MEURET
membre de l'O.G.E.
Ingénieur E.S.T.P.

Fondateur

Michel DUPOUY

Diagnostique Immobilier

Mesurage Carrez

Plan de propriété

Mise en Copropriété

Division en Volumes

Expertise Immobilière

Expertise Foncière

Topographie

Urbanisme

Gestion Immobilière

Transaction

Syndic de Copropriétés

Maîtrise d'œuvre

Coordonnateur S.P.S.

N.REFS : B.58149

Maître GONDINET Jean-Michel
Avocat à la Cour
104 Rue de Rennes
75 006 PARIS 06
à l'attention de Me GONDINET Jean Michel
V. réf. : BILLOIS

Cher Maître,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, concernant votre demande de renseignements d'urbanisme commandée le 29 Mars 2017 ci dessus référencée :

Les pièces suivantes :

- modèle 1
- matrice cadastrale
- plan cadastral
- plan de situation
- C.U. L.410-a
- alignement
- numérotage
- non péril
- d.p.u.
- termites et saturnin
- certificat d'assainissement + PPRI
- notre note d'honoraires**

Les pièces à vous faire parvenir :

- modèle 1
- matrice cadastrale
- plan cadastral
- plan de situation
- C.U. L.410-a
- alignement
- numérotage
- non péril
- d.p.u.
- termites et saturnin
- certificat d'assainissement + PPRI
- aucune

RECAPITULATIF : D'après les informations relevées, le bien indiqué :

Est situé : **7, rue de Poulprie**
à : **TREVOU-TREGUIGNEC (22 660)**

Appartient à : **Consorts BILLOIS**

Est Cadastéré : **B n° 399, 1227**

A une contenance cadastrale de : **2234 m²**

Est dans une zone de droit de
préemption : **Simple**

Est **Non concerné** par un droit de
préemption sur les fonds et baux
commerciaux.

Est situé dans une commune
Non Concernée par une zone à
risque Termites

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie de croire, Cher Maître, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Serge FLAMENCOURT

41, rue des Bois

75019 PARIS

Tél. : 01 42 02 68 90

Fax : 01 42 02 75 03

Site web :

www.dupouy-flamencourt.

geometre-expert.fr

Demande de Certificat d'urbanisme

B.58149

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour :

- Connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain
- Savoir si l'opération que vous projetez est réalisable

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

CU 022 379 17 000 21
Dpt Commune Année de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 01 04 2017
Mairie de Trevou-Tréguinec
Cachet de la Mairie et signature du receveur
Côtes d'Armor

1 - Objet de la demande de certificat d'urbanisme

a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain

b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée

2 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : S.A.R.L DUPOUY - FLAMENCOURT Raison sociale : GEOMETRES EXPERTS D.P.L.G

N° SIRET : 3 4 0 6 3 5 2 8 3 0 0 0 2 1 Catégorie juridique : 5 4 9 9

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : FLAMENCOURT Prénom : SERGE

3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 41 Voie : rue des Bois

Lieu-dit : _____ Localité : PARIS

Code postal : 7 5 0 1 9 BP : _____ Cedex : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____@_____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Le terrain

Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire

Adresse du (ou des) terrain(s) :

Numéro : _____ Voie : 7, rue de Poulpry

Lieu-dit : _____ Localité : TREVOU-TREGUIGNEC

Code postal : 22 660 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales : section et numéro¹ (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer les premières ci-dessous et les suivantes sur une feuille séparée) : B n° 399, 1227

Superficie du (ou des) terrain(s) (en m²) : 2.234 m²




COMMUNE DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC
SERVICE DE L'URBANISME

CERTIFICAT D'URBANISME DE SIMPLE INFORMATION (L 410.1 a)

si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

MAIRIE 5 RUE DES ECOLES 22660 TREVOU-TREGUIGNEC

Dossier : CU 022379 17 C0021 Déposé le : 01/04/2017 Adresse des travaux : 7 RUE DE POULPRY 22660 TREVOU-TREGUIGNEC	Demandeur :  1 1 0 0 0 0 0 4 4 8 1 2 GEOMETRES DUPOUY-FLAMENCOURT REPRÉSENTÉ(E) PAR MONSIEUR FLAMENCOURT SERGE RUE DES BOIS - 75019 PARIS CEDEX 75019 FRANCE Demandeur(s) co-titulaire(s) : ----
TERRAIN DE LA DEMANDE : Références cadastrales : 379B0399 379B1227 Superficie du terrain de la demande : 2234 m ²	

DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES

Nature : Plan Local d'Urbanisme	Approbation : Approuvé le 16/03/2017	Révision : Néant	Dernière modification : Néant
Zonage : Zone UC		Lotissement : Néant	
Règles générales de l'urbanisme : Articles R. 111-2, R. 111-4, R. 111-26, R. 111-27, L. 111-16 du Code de l'urbanisme			

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Néant

AUTRES SERVITUDES

Le terrain est situé dans les espaces proches du rivage au sens de la Loi littoral (L.121-13 à L.121-15 du code de l'urbanisme).

DROIT DE PRÉEMPTION

Droit de préemption urbain simple

Bénéficiaire : la Commune

Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption. Elle comportera l'indication du prix et les conditions de la vente projetée.

SANCTION : nullité de la vente en cas d'absence de déclaration

RÉGIME DES TAXES ET PARTICIPATIONS D'URBANISME

(Art L.332-6 et suivants du Code de l'urbanisme)


TAXES	Les contributions cochées ci-dessous seront assises et liquidées après la délivrance d'un permis de construire, d'une autorisation d'aménager un terrain destiné à l'accueil d'habitations légères de loisir ou un terrain de camping et en cas de non opposition à une déclaration de travaux
	<ul style="list-style-type: none">• Taxe d'aménagement : - taux communal : 0% - taux départemental : 2%• Redevance d'archéologie préventive : 0,40%
PARTICIPATIONS	Les contributions ci-dessous pourront être prescrites : - par un permis de construire, une autorisation d'aménager un terrain de camping et en cas de non opposition à une déclaration de travaux; - par une autorisation de lotir, un arrêté approuvant le plan de remembrement d'une association foncière urbaine ou une autorisation d'aménager un terrain destiné à l'accueil d'habitations légères de loisir, sous forme de la participation forfaitaire définie par le d) de l'article L. 332-12;
Participations exigibles sans procédure de délibération préalable	
	<ul style="list-style-type: none">• Participation pour équipements publics exceptionnels (art L.332-8)
Autre participation :	

OBSERVATIONS ET PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

La totalité du département est classée en zone de sismicité faible suite au décret n° 2010- 1255 du 22 octobre 2010 ; des règles parasismiques s'imposent lors de la construction de nouveaux bâtiments ressortant des catégories d'importance III et IV, conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de constructions parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».

Les dispositions de l'article L.121-8 du code de l'urbanisme, issues de la loi littoral, précisent que l'extension de l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les agglomérations et les villages existants soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement.

NB : le projet est susceptible de générer la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) instaurée par délibération du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté du 03/01/2017:

	Fait à TREVOU-TREGUIGNEC, le 26 AVR. 2017 Le Maire Monsieur Pierre ADAM 
---	---

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Délai et voies de recours : Le (ou les) demandeurs peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet, il peut saisir le Tribunal administratif de Rennes (Hotel de Bizien, 3 Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 Rennes Cedex) d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision, le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette demande prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Durée de validité : Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolués. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

Sanctions : L'utilisation du sol en méconnaissance des règles d'urbanisme est punie d'une amende comprise entre 3000€ et un montant qui ne peut excéder, dans le cas de la construction d'une surface de plancher, une somme égale à 1500 Euros par mètre carré de construction réalisée en infraction, et dans tous les autres cas : 75 000 Euros. La démolition peut être ordonnée.



Associés

Berge FLAMENCOURT
membre de l'O.G.E.

Frédéric MEURET
membre de l'O.G.E.
Ingénieur E.S.T.P.

Fondateur

Michel DUPOUY

Diagnosics Immobiliers

Mesurage Carrez

Plan de propriété

Mise en Copropriété

Division en Volumes

Expertise Immobilière

Expertise Foncière

Topographie

Urbanisme

Gestion Immobilière

Transaction

Syndic de Copropriétés

Maîtrise d'œuvre

Coordonnateur S.P.S.

41, rue des Bois

75019 PARIS

Tél. : 01 42 02 68 90

Fax : 01 42 02 75 03

Site web :

www.dupouy-flamencourt.

geometre-expert.fr

CERTIFICATS COMMUNAUX

V. réf : BILLOIS

N. réf : B.58149

Je soussigné, **Monsieur le Maire de TREVOU-TREGUIGNEC**, certifie que le bien cadastré :

Propriétaire	Section	N° de Parcelle	N° de Lot
Consorts BILLOIS	B	399, 1227	

• **Numérotage :**

Est situé à : **7, rue de Poulpry** (modifié si l'adresse est incorrecte)

• **Alignement :** Que l'alignement actuel est conservé

Faire une demande d'alignement - Voie concernée Départementale 38

• **Droit de Préemption Urbain**

Est soumis à

- **Droit de préemption simple**
- ~~Droit de préemption renforcé~~
- ~~aucun~~

• **Insalubrité / Non péril**

Est soumis à une interdiction d'habiter
Fait l'objet d'un arrêté de mise en péril

~~oui~~ non
~~oui~~ non

• **Termites et saturnisme**

Est concerné par un arrêté préfectoral relatif aux termites
Est concerné par un arrêté préfectoral relatif au saturnisme

~~oui~~ non
~~oui~~ non

• **PPRI :**

Est soumis à un Plan de Prévention des Risques d'Inondation

~~oui~~ non

• **Raccordement à l'égout**

En cas de construction sur le terrain, l'immeuble
Est-il raccordé aux réseaux d'assainissement

~~oui~~ non ne sait pas

• **Observation :**

*Vous le Service Assainissement de
LANNION - TREGOR - COMMUNAUTE
LANNION 99300*

Fait à TREVOU TREGUIGNEC, le
(signature du maire + cachet)

3 10 41 2017

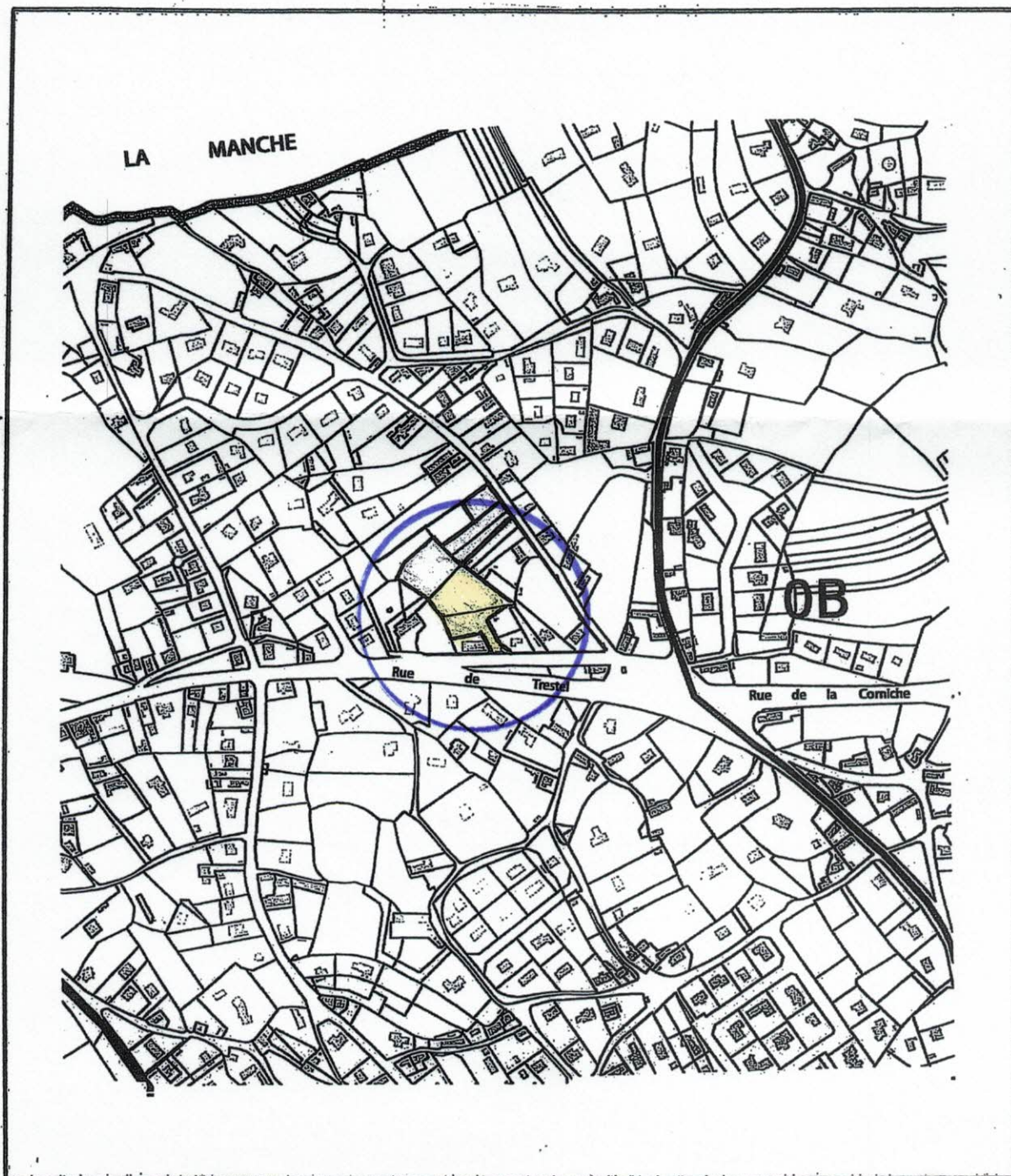
Pierre ADAM



Commune de
TREVOU-TREGUIGNEC (22)

Sis : 7, rue de Poulpry

Cadastré section B n° 399, 1227



Echelle: 1/5000

S.A.R.L. DUPOUY - FLAMENCOURT
Géomètres-Experts

118-130, avenue Jean Jaurès 75942 PARIS CEDEX 19
Tél : 01 42 02 68 90 - Fax : 01 42 03 67 87
[http:// www.dupouy-flamencourt.geometre-expert.fr](http://www.dupouy-flamencourt.geometre-expert.fr)

ANNEE DE MAJ	DEP DIR	COM	COM 379 TREVOU-TREGUIGNEC	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	B00322
Propriétaire/Indivision	2 RUE BARBES	92170 VANVES	MBPCD5	PETIT/DANIELLE	Né(e) le 05/03/1945 à 75 PARIS 04		
Propriétaire/Indivision	22660 TREVOU-TREGUIGNEC		MBPXFV	BILLOIS/ALBERT JULIEN	Né(e) le 21/11/1917 à 29 SAINT-PIERRE-QUILBIGNON		
Propriétaire/Indivision	50 RUE DE CLAIR BOIS	78350 JOUY EN JOSAS	MCDVNT	BILLOIS/RAYMOND	Né(e) le 13/01/1944 à 75 PARIS 14		
Propriétaire/Indivision	11 RUE CAMILLE SAINT SAENS	78280 GUYANCOURT	MCDVNV	BILLOIS/JEAN PIERRE	Né(e) le 26/05/1946 à 75 PARIS 04		
Propriétaire/Indivision	35 RUE JULIEN GUDEFIN	77500 CHELLES	MCDVNW	BILLOIS/CLAUDE MARCEL	Né(e) le 08/09/1950 à 75 PARIS 04		
Propriétaire/Indivision	KEROLAY	56130 FEREL	MCDVNX	BILLOIS/GABRIEL	Né(e) le 04/06/1953 à 75 PARIS 04		

JOINTE À VOTRE CORRESPONDANCE
 B 58759

PROPRIÉTÉS BÂTIES																									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					IDENTIFICATION DU LOCAL																				
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	C N° PART VOIRIE	N° ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC	FRACTION EXO	% EXO	TX	COEF
12	B	381		POULPRY	B679	A	01	00	01901	0216578	A	C	H	MA	7	362									P
12	B	399		LANDE DE DREIZE	B195											0,43									
12	B	1107		LANDE DE DREIZE	B195											0,39									
12	B	1227		LANDE DE DREIZE	B195											57,47									
12	B	2272		LANDE DE DREIZE	B195											0,19									
12	B	2273		LANDE DE DREIZE	B195											0,13									

REV IMPOSABLE 362 EUR COM R EXO 0 EUR
 DEP R IMP 362 EUR

Source : Direction Générale des Finances Publiques

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 810 007 830

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

B58149

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 30/03/2017
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SARL DUPOUY-FLAMENCOURT

SF1701335319

DESIGNATION DES PROPRIETES

Département : 022

Commune : 379

TREVOU-TREGUIGNEC

Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
B	0399			LANDE DE DREIZE	0ha14a24ca					
B	1227			LANDE DE DREIZE	0ha08a10ca					

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30
Page 1 sur 1